

tRANS
Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 17 juin 2024

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
21

IV – URBANISME ET AMENAGEMENT

2024 – 103 (12) : Transfert de la maîtrise d'ouvrage entre les villes de Strasbourg et d'Oberhausbergen, relatives aux travaux d'accompagnement de l'opération de réaménagement des rues des Alpes et Fénelon,

Rapport au Conseil Municipal :

L'Eurométropole de Strasbourg a engagé avec la Ville de Strasbourg, et la Ville d'Oberhausbergen, un projet de réaménagement global des espaces extérieurs pour la rue des Alpes et la rue Fénelon, sur les communes de Strasbourg et Oberhausbergen.

Le projet prévoit de réaménager ces deux rues afin d'apaiser les circulations automobiles et de sécuriser les circulations piétonnes et cyclables. Il consiste alors à :

- Aménager une zone 30 rue Fénelon
- Aménager une zone de rencontre sur la rue des Alpes
- Rendre accessible les cheminements piétons
- Organiser le stationnement
- Créer de nouveaux ouvrages d'infiltration des eaux pluviales

En accompagnement de ce projet, les villes de Strasbourg et d'Oberhausbergen prévoient de moderniser leur réseau d'éclairage public et d'aménager de nouveaux espaces verts.

La Ville de Strasbourg et la Ville d'Oberhausbergen sont des maîtres d'ouvrage publics au sens des dispositions de l'article L 2411.1 du Code de la Commande Publique.

Pour mener à bien ce projet, optimiser les moyens autant techniques que financiers et humains, les deux structures ont décidé, en application des dispositions de l'article L 2422-1 et L 2422-12 du Code de la Commande Publique, de transférer à la Ville de Strasbourg la maîtrise d'ouvrage unique de leurs interventions réalisées en accompagnement de celle de l'Eurométropole de Strasbourg.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216703439-20240617-2024_06_17_

Le financement prévisionnel est le suivant :

	Ville de Strasbourg	Ville d'Oberhausbergen	Total
Montant des travaux TTC	96 150 €	46 680 €	142 830 €
Clé de répartition (valeur arrondie)	67.3%	32.7%	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'accompagnement de l'opération de réaménagement des rues des Alpes et Fénelon, entre les villes de Strasbourg et d'Oberhausbergen.

FIXE le recouvrement des partenaires dans les conditions fixées dans la convention avec la ville de Strasbourg.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la Convention de Transfert de la maîtrise d'ouvrage entre les villes de Strasbourg et d'Oberhausbergen, relatives aux travaux d'accompagnement de l'opération de réaménagement des rues des Alpes et Fénelon.

Adoptée à la majorité
24 voix pour
1 abstention (Mme DUBOIS)

Pour extrait conforme,

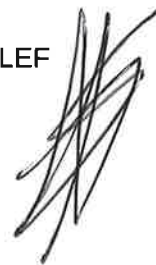
Le Maire

Cécile DELATTRE



Le secrétaire de séance

Sofiane AIT IKHLEF



REÇU EN PREFECTURE

1e 24/06/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-067-216703439-2024 06 17-2024_06_17_